
Programme de Sensibilisation

ACTEUR DE PREVENTION : Tous collaborateurs !

Organisation

Durée : 3 heures et 30 minutes - **Mode d'organisation :** Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout salarié d'adhérent MT71.



Objectifs pédagogiques

Être capable :

- Caractériser les situations de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



Description

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

- Se situer en tant qu'acteur de prévention dans son entité
- Observer une situation de travail dans sa globalité
- Identifier la situation dangereuse
- Faire remonter la situation dangereuse
- Proposer des pistes d'améliorations



Prérequis

Pas de prérequis



Modalités pédagogiques

- Méthode heuristique : questionnement et échanges
- Méthode démonstrative : exposé interactif
- Méthode applicative : ludo-pédagogie



Moyens et supports pédagogiques

- Support INRS : plan d'action prévention SST
- Support: powerpoint, vidéoprojecteur, vidéo, jeux pédagogique, outils INRS
- Un support sera remis aux participants.

Chaque stagiaire possède un espace numérique personnel « Extranet » commun avec MT71, où il pourra retrouver l'essentiel des documents ayant trait à sa/ses formation(s).



Modalités d'évaluation et de suivi

Seront réalisés :

- Un positionnement/ évaluation des acquis à l'entrée en formation
- Une évaluation formative en continu préparant à l'évaluation des acquis
- Une évaluation des acquis en fin de formation.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation de fin de formation.





Tarifs

Les frais pédagogiques des prestations du pôle formation sont inclus dans le montant de la cotisation versée annuellement par l'entreprise adhérente au service de santé au travail MT71.

Cependant, en cas d'absence non justifiée par un cas de force majeure (maladie, grève, intempéries, catastrophe naturelle...) ou d'annulation d'un stagiaire dans les 48h précédant la prestation, MT71 se réserve le droit de facturer la formation sur la base de :

- 60 € HT par formation et par personne.

À partir du 5ème jour ouvré avant le début de la formation, le changement de participant à la session ne sera plus possible.

Les salariés hors département d'une entreprise adhérente à MT71 peuvent participer à une prestation du pôle formation sous réserve d'un nombre suffisant de places, laissé à la discrétion de MT71, pour un montant de 93€ HT par prestation et par personne.

Les intérimaires qui ont bénéficié d'une visite médicale à MT71 datée de moins de deux ans (à la date de la prestation) peuvent bénéficier des prestations du pôle formation dans le cadre de leur cotisation c'est-à-dire sans surcoût pédagogique. En revanche ceux n'ayant jamais été vus en visite médicale par MT71 ou dont la visite date de plus de 2 ans pourront y participer moyennant un montant de 93 euros HT par personne et par prestation.

Les employeurs, conjoints, dirigeants, non-salariés d'une entreprise adhérente à MT 71, membres du bureau non-salariés d'une association adhérente à MT 71 pourront participer aux sensibilisations dont celles consacrées à faciliter l'élaboration du Document Unique Évaluation Risques Professionnels (présentielle et distancielle) à titre gracieux pour contribuer à la prévention de l'entreprise. Concernant les formations, ils devront s'acquitter d'un montant 93€ HT par prestation et par personne pour y participer.



Modalités et délais d'accès

- La formation est réalisée dans les locaux MT71 de préférence mais peut aussi être organisée en entreprise.
- Pour un groupe de 4 à 10 participants.
- Inscription sur le site MT71 suivant le calendrier proposé.
- Pour des demandes particulières, vous pouvez nous solliciter via l'onglet contact ou par mail à formation@mt71.fr



Informations sur l'accessibilité

Nos salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap physique.

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation personnelle, merci de contacter la personne ressource handicap : emontmailler@mt71.fr - 03.85.97.24.74

La formation ayant lieu dans l'entreprise, celle-ci assurera l'accessibilité aux locaux de formation.